

**Conseil Communal de Veytaux**  
Procès-verbal N°07/2019 de la séance du  
Lundi 2 décembre 2019 – à 20h00  
En la Salle du Conseil Communal de Veytaux

---

Président : M. John Grandchamp  
**Présents : 25 membres**  
**Excusés : 6 membres**  
Mmes/MM. : C. Clément, Y. De Bernardis, D. Holland, A. Koschevnikov, S. Welle  
Siegler, A. Wiedmer  
**Absents : 3 membres**  
Mmes/MM. : D. Ouro-Madeli, J.-M. Pierlot et J. Raemy

**L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU  
2 DECEMBRE 2019 EST LE SUIVANT :**

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Assermentation d'un Conseiller
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Dépôt de préavis :
  - a. Relatif maintien d'un Conseil communal, au maintien du système majoritaire à deux tours pour les élections communales, à la détermination du nombre de membres du Conseil communal et des suppléants, ainsi qu'à la détermination du nombre de Conseillers municipaux (préavis N°19/2019)
7. Rapports des commissions
  - a. Relatif au budget 2020 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis N°13/2019)
  - b. Relatif au budget 2020 du Fonds culturel Riviera (préavis N°14/2019)
  - c. Relatif au budget communal 2020 (préavis N°12/2019)
  - d. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 6'242'000.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la construction d'un bâtiment multi-générationnel, avec le remaniement des aménagements extérieurs sur le bien-fonds N°87, et la création de places de parc (préavis N°15/2019)

- e. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 691'000.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à l'installation d'un ascenseur public et création d'une passerelle pour relier la route cantonale à l'esplanade du collège (préavis N°16/2019)
- f. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 40'000.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à une étude de fusion de la Commune de Veytaux avec la Commune de Montreux (préavis N°17/2019)
- g. Relatif à l'octroi crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'571'500.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés au projet sylvicole 2020 à 2024 - Entretien des forêts protectrices (préavis N°18/2019)

8. Questions et propositions individuelles

**M. le Président, J. Grandchamp**, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Ménetrey, secrétaire municipale, M. Blum, huissier, M. Progina, agent de proximité et le public.

**M. le Président, J. Grandchamp**, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

**M. le Président, J. Grandchamp**, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

**M. le Président, J. Grandchamp**, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## 2. ASSERMENTATION D'UN CONSEILLER

**M. le Président, J. Grandchamp**, présente Louis Puenzieux, en tant que nouveau Conseiller communal.

**M. le Président, J. Grandchamp**, procède à la lecture du serment.

**L. Puenzieux** lève la main droite et dit « Je le promets ».

Applaudissements de l'assemblée.

### **3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 OCTOBRE 2019**

**M. le Président, J. Grandchamp**, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

**L. Mareda** indique qu'en page 4 concernant le plan d'investissement, elle a indiqué qu'il y a 870 habitants et qu'il paraît judicieux d'informer la population et le soumettre le projet au référendum. Elle propose à la commission d'y réfléchir.

Il n'y a plus de remarque.

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019 est accepté à l'unanimité.

### **4. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

**M. le Président, J. Grandchamp**, indique qu'il n'y a pas de communication du Bureau.

### **5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, indique qu'il y a deux communications, une de la part de M. Rey Lescure et une de la part de M. Sherif.

**A. Rey Lescure** rappelle que depuis 2017, la participation des communes au déficit des VMCV prend l'ascenseur. Il y a eu un saut brutal suite à la mauvaise gestion. Il tient à relever que cette augmentation aurait dû être planifiée sur plusieurs années. Le déficit est encore en augmentation en 2020 en raison de la prolongation de la ligne 201 jusqu'à l'hôpital de Rennaz. La Municipalité prendra toutes les mesures contraignantes nécessaires pour arrêter la dérive budgétaire. Il tiendra les conseillers informés des négociations en cours, même en-dehors des séances du Conseil communal.

**A. Rey Lescure** indique que le Chardonnay de la Commune est disponible au prix de fr. 15.- la bouteille.

**L. Sherif** revient sur la question de M. Ruch concernant le site ISOS. La Commune de Veytaux n'est pas sortie d'ISOS. Elle n'a toutefois plus de valeur nationale, mais régionale. Cela fait suite à la révision de 2015 avec une modification des critères pour les classifications des différents sites. C'est également lié aux diverses constructions entre 1983 et 2015 dans le secteur Territet-Veytaux.

## **6. DEPOT DE PREAVIS**

### **a) RELATIF AU MAINTIEN D'UN CONSEIL COMMUNAL, AU MAINTIEN DU SYSTEME MAJORITAIRE A DEUX TOURS POUR LES ELECTIONS COMMUNALES, A LA DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL ET DES SUPPLEANTS, AINSI QU'A LA DETERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX (PREAVIS N°19/2019)**

**M. le Président, J. Grandchamp**, indique qu'une commission de 5 membres doit être nommée.

La séance a lieu le 29 janvier 2020 à 18h30.

La commission est composée de P. Mason A. Sandmeyer, S. Teklits, L. Puenzieux et J. Raemy.

**M. le Président, J. Grandchamp**, ouvre la discussion liminaire.

Il n'y a pas de remarque.

## **7. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **a) RELATIF AU BUDGET 2020 DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL) (PREAVIS N°13/2019)**

**M. le Président, J. Grandchamp**, prie le rapporteur, P. Mason, de lire son rapport.

**M. le Président, J. Grandchamp**, ouvre la discussion.

**J.-F. Pilet** constate que devant un si faible argumentaire devant ce budget, il s'étonne d'un tel regroupement de forces. Il demande à quoi sert la CIEHL. Il considère que l'on pourrait intégrer cela au secrétariat intercommunal.

Il n'y a plus de remarque.

**M. le Président, J. Grandchamp**, procède au vote du préavis. Avec 4 abstentions, le préavis est accepté par 25 voix.

### **b) RELATIF AU BUDGET 2020 DU FONDS CULTUREL RIVIERA (PREAVIS N°14/2019)**

**M. le Président, J. Grandchamp**, prie la rapporteur, F. Jordan, de lire son rapport.

**M. le Président, J. Grandchamp**, ouvre la discussion.

**V. Schweizer Ronnerström** demande comment peut-on justifier que la population diminue malgré toutes les constructions.

**F. Jordan** répond que les étudiants ont beaucoup baissés. Il s'agit des chiffres officiels.

Il n'y a plus de remarque.

**M. le Président, J. Grandchamp**, procède au vote du préavis. Avec 3 abstentions, le préavis est accepté par 26 voix.

### **c) RELATIF AU BUDGET COMMUNAL 2020 (PREAVIS N°12/2019)**

**M. le Président, J. Grandchamp**, prie le rapporteur, P. Mason, de lire son rapport.

**M. le Président, J. Grandchamp**, ouvre la discussion.

**J.-F. Pilet** constate que les conseillers ont voté l'arrêté d'imposition avant le budget, ce qui est normal. La commission aurait pu faire des propositions d'économies. On se contente de ce budget. Aucune restriction budgétaire n'est proposée par la commission. Il aurait été possible de reprendre des anciennes propositions. La baisse du taux d'imposition reste dans la variation des 10% du mouvement des comptes.

**M. Pfaff** indique qu'il aimerait faire quelques compléments. Le rapport est très succinct, mais il tient à préciser que lors des réunions de la commission aucune gestion irresponsable de la part de la Municipalité n'a pu être constatée. Il insiste sur le fait qu'il a été décidé consciemment de ne pas se dépenser inutilement et se ruer sur une course après les centimes comme la commission précédente, pour une production d'aucun effet. La commission voulait prendre un peu plus de recul. La commission veut mettre l'accent sur le fait que deux préavis ont été votés et vont engager des modifications budgétaires importantes. Si on part déjà avec un déficit structurel, il faudra que le Conseil communal réfléchisse lors des prochains investissements.

**J.-F. Pilet** remarque que la commission a fait un excellent travail d'analyse, avec peu de marge de manœuvre. Il y a des postes sur lesquels nous nous étions penchés avec l'ancienne commission. Il y avait des réflexions qui avaient été assez loin. Il y a des choses sur lesquelles on devrait avoir une réflexion de fonds, pas forcément ce soir, mais il faudra y réfléchir. On va prendre acte du budget déficitaire.

**P. Ruch** constate qu'il est mentionné dans le rapport qu'il y a l'option d'un audit externe sur les VMCV, mais qui n'est pas encore engagé.

**A. Rey Lescure** répond que ce n'est pas tout à fait exact. On avait abordé cette question lors d'un précédent Conseil communal, mais il apparaît que c'est le Conseil communal qui doit demander un tel audit. Cela a été fait par Vevey et par Montreux. Toutefois, ces audits n'ont pas été faits, car les VMCV sont une entité privée et ils n'ont pas à accepter les décisions du Conseil communal.

Il n'y a plus de remarque.

**M. le Président, J. Grandchamp**, procède au vote du préavis. Avec 4 abstentions, le préavis est accepté par 25 voix.

**d) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 6'242'000.00 TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES A LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTI-GENERATIONNEL, AVEC LE REMANIEMENT DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS SUR LE BIEND-FONDS N°87, ET LA CREATION DE PLACES DE PARC (PREAVIS N°15/2019)**

**M. le Président, J. Grandchamp**, prie la rapporteur, M. Pezzuti, de lire son rapport.

**M. le Président, J. Grandchamp**, ouvre la discussion.

**J.-F. Pilet** constate, concernant l'emprunt, que le préavis indique un emprunt sur trente ans, alors que le rapport mentionne vingt ans. Il demande s'il y a une incertitude pendant dix ans dans vingt ans.

**L. Sherif** répond qu'il est indiqué dans le préavis en page 10 que sur un emprunt à amortir sur trente ans, a BCV offre un taux de 0,45% pendant vingt ans. C'est un blocage du taux pendant vingt ans. L'amortissement légal est de trente ans.

**J.-F. Pilet** remarque qu'en page 10, il est fait mention d'un taux fixe, mais que le délai de vingt ans n'est pas mentionné.

**L. Sherif** répond que c'est indiqué plus haut. La référence de M. Pilet concerne le calcul de la charge financière.

**J.-F. Pilet** constate qu'on a donc un risque pendant dix ans.

**J.-F. Pilet** souhaite donner quelques indications :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je tiens à saluer l'initiative de la municipalité d'entreprendre ce projet de construction d'un espace multigénérationnel et abonde dans le sens d'utiliser la manne de l'échange de la parcelle de Sonchaux.

Cependant, je m'étonne de l'augmentation très significative des coûts d'un tel projet. Initialement nous parlions d'un coût de 5'000'000 environ. Aujourd'hui nous en sommes à un budget de 7'394'000.-. En effet, au 6'242'000 du projet de centre, il faut ajouter les études passées pour 461'000 et l'ascenseur pour 691'000.-. Une telle augmentation du prix du projet est-elle supportable pour la commune ?

Le projet prend des dimensions pharaoniques, il est de notre devoir en tant que Conseillers communaux de le ramener à des proportions qui en assurent sa viabilité en réduisant les risques à supporter par les générations futures.

Le projet prévoit d'une part la création d'une salle communale et d'autre part un ascenseur public. Ces deux objets à eux seuls contribuent à une augmentation de l'investissement de 1'600'900.-.

Je ne suis pas persuadé de la nécessité de la salle communale au vu de l'activité des sociétés locales. Je ne pense pas qu'un lieu de rencontre va améliorer l'engagement des citoyens pour la vie associative de la commune. La commune dispose de suffisamment de locaux :

- une salle de gym qui sert lors de concerts, pour la soirée de gym, pour le loto,
- lorsque le centre multigénérationnel sera construit, le local occupé aujourd'hui pour l'accueil de la petite enfance sera à nouveau libre.
- le cernotzet de l'amicale des pompiers sis dans l'ancien collège est sous-utilisé. Il avait été aménagé du temps où il y avait encore un service du feu à Veytaux. Ce local pourrait être mieux utilisé par les sociétés locales pour leurs comités, repas ou autre.
- La cave que Pro Veytaux occupe aujourd'hui dans le bâtiment de notre Syndique au ch. Du Liboson 2 n'est certes pas garantie sur le long terme mais constitue aujourd'hui une alternative pour des réunions plus importantes.

Investir plus de 900'000.- pour un local supplémentaire dans le futur bâtiment n'est pas réaliste.

A ce nouveau local s'est aussi ajouté le projet de l'ascenseur pour 691'000.-. Dans les 900'000.- cités précédemment il y a une part qui est en lien avec cet ascenseur. Rien que les 691'000.- vont occasionner des coûts annuels de 30'000.- (intérêts, amortissement, charges), soit quasi un point d'impôt. Quand on voit que le rendement net du bâtiment intergénérationnel est estimé à 67'000.- par année, il y a quasi la moitié qui va être engloutie dans l'ascenseur. Est-ce raisonnable ?

Comme il y a deux préavis distincts, ce dont la raison m'échappe toujours, je propose d'amender ici le préavis n°15 en supprimant la construction de la salle communale et les aménagements complémentaires nécessaires à la réalisation de l'ascenseur public. Quant au préavis n°16 je proposerai de le refuser simplement, mais ce sera pour le prochain objet de l'ordre du jour.

Amendement préavis N° 15 :

Le montant du crédit d'investissement de 6'242'000.- est réduit du montant de la salle communale et des coûts liés à l'ascenseur public. Le montant exact de cette réduction reste à calculer et fera l'objet d'une communication lors d'une prochaine séance du Conseil communal. »

**A. Sandmeyer** demande des éclaircissements sur la salle polyvalente et demande pourquoi la possibilité d'un parking souterrain n'a pas été envisagée.

**L. Sherif** répond que dans ce préavis, on parle du bâtiment, de l'ascenseur et des aménagements extérieurs. Les places de parc doivent être restreintes, car il y a un problème de circulation. Le but est de créer des appartements protégés. Or, le fait de créer des places de parc crée un coût qui doit être reporté sur les loyers. Ce n'est pas le principe sur ce type de bâtiment. La volonté de la Municipalité de créer un local commun pour les sociétés est de pouvoir avoir un local ouvert à tous où l'on peut se rencontrer, de manière adaptée. Au niveau des places de parc, il y a en 6 : 2 dépose-minutes, 2 pour les locations, 1 handicapé et 1 visiteur.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, rajoute que, certes, les salles que nous avons peuvent servir et être suffisantes pour les sociétés locales. Mais il y aurait peut-être d'autres rencontres qui se développent (société des aînés, films). Cela pourra être ouvert. Les communes sont tout le temps sollicitées pour avoir des locaux à louer. On peut offrir une possibilité de location de salle à toute la région. On peut en faire un lieu de rencontre, de partage et d'activités. S'agissant des locaux ici en bas, on a eu une chance énorme de pouvoir ouvrir dans de tels locaux (toutes petites fenêtres). On pourra en faire une salle de commission. On ne va pas pouvoir offrir cette salle pour se réunir. Elle ajoute qu'elle n'a aucune velléité de développer le caveau. Cette salle fait vraiment partie du projet. La Municipalité défend cette salle. Elle nous permettrait de vivre autre chose.

**A. Sandmeyer** demande si la cuisine sera équipée de manière professionnelle.

**L. Sherif** répond que ce n'est pas une cuisine professionnelle, mais quand même très fonctionnelle.

**J.-F. Pilet** revient sur le Chemin du Liboson 2 et précise que cela appartient à Pro Veytaux, ce n'est pas une extension des salles communales. Ici, c'est une construction complémentaire, la salle polyvalente. Au début, on était à CHF 5 millions. Or, on est maintenant à plus de 7 millions si on prend l'ascenseur. On a 1,6 million supplémentaire. On a 30'000.- de charges annuelles. C'est le minimum. On va construire un bâtiment à 7 millions pour 30'000.- de bénéfice.

**L. Sherif** répond qu'il ne faut pas tout mélanger. Il y a deux préavis différents. Même si on intègre la passerelle, CHF 37'000.- c'est une valeur de rendement à 4,5%. Le rendement du bâtiment est de 8,3%, ce qui est plus que correct avec un investissement de 2,5 millions. La question de la construction souterraine est qu'il y a eu une augmentation du volume. On a une plus-value de CHF 600'000.- sur le bâtiment. En tant qu'autorité communale, on est soumis aux marchés publics. On ne peut pas négocier avec les entreprises.

**J.-F. Pilet** constate que CHF 67'000.- sur 6,6 millions, cela fait un rendement de 1%. Et l'ascenseur du préavis 16 est mentionné dans le préavis 15, donc les deux projets sont liés. Il se demande pourquoi faire un tel saucissonnage.

**M. Pezzuti** constate que si on suit la proposition de M. Pilet, on enlève une partie de ce coût, mais il faudra quand même faire un aménagement extérieur et il faudra le calculer.

**J.-F. Pilet** explique qu'on a un projet à CHF 6'242'000.-. Si on enlève CHF 300'000.- d'aménagements extérieurs, on a un investissement global de 5,8 millions. On déduit les 5 millions du projet de base. Il reste environ CHF 800'000.- pour la salle communale. CHF 600'000.- c'est l'économie par rapport à cette salle communale et à l'ascenseur. Ces CHF 600'000.- n'ont aucune rentabilité. Il faut aussi compter les CHF 400'000.- déjà investis. Tout cela pour une rentabilité de CHF 67'000.-. C'est ridicule. Le terrain n'est pas valorisé dans cette histoire.

**M. le Président, J. Grandchamp**, revient sur l'amendement de M. Pilet qui prévoit le retrait de la salle communale. Il demande ce qu'il prévoit de mettre à la place.

**J.-F. Pilet** répond qu'il ne propose rien à la place, qu'il ne faut simplement pas procéder à une excavation.



**A. Rey Lescure** revient en arrière. Ce terrain a été dédié à la Commune pour en faire un bâtiment d'utilité publique. Le projet est qu'on a l'avantage qu'il y a une partie d'utilité publique et une partie avec locations. La partie indiscutable de partie publique, c'est l'accueil de jour et l'accueil préscolaire, mais aussi dans cette salle, qui est nécessaire pour le village. Il ne faut pas oublier ce qui était prévu pour ce terrain. Si on fait un bâtiment uniquement d'utilité publique, il n'y a pas de rendement du tout. Avec ce projet, il n'a CHF 67'000.- qui vont rentrer dans la commune, mais cela permet surtout de faire que le bâtiment est entièrement payé en trente ans. Dans le privé, les gros investisseurs achètent des bâtiments à rendement très faibles pour ne pas avoir d'intérêts négatifs. Ici, il y a un projet extraordinaire pour lequel on a 40% de fonds propres. Ce n'est pas l'argent de la population, mais c'est le fruit d'un dézonage. C'est un terrain à but d'utilité publique. Ce ne sont pas seulement des logements, mais aussi pour faire vivre le village.

**O. Gasser** indique qu'il a la même lecture que J.-F. Pilet. La Commune a reçu trois millions. Si on utilise les deux millions et demi, on a un immense trou les comptes courants. Il faut aussi rajouter au coût total les CHF 476'000.- pour l'étude. On a donc CHF 4,9 million d'emprunt pour ce bâtiment. Cela représente CHF 8'600.- par habitant. La question est de savoir s'il faut mettre ça en votation populaire.

**M. Pezzuti** rajoute que le projet n'est pas lié à la situation financière de la commune. Ce projet est prévu depuis des années. Au début du projet, on n'avait pas les fonds propres. Le montant est devenu plus élevé. Il y a 2,5 millions à disposition sur les comptes de la Commune. Elle s'interroge sur quoi faire avec ces fonds : les utiliser pour le ménage communal, ou réaliser ce rêve, puisqu'il est financé. La Commune apporte 40% de fonds propres et doit faire un emprunt à taux fixe de 0,45% pendant vingt ans.

**O. Gasser** indique que la question des chiffres est claire. Il constate que cela représente aussi 1,57 fois le budget annuel de la Commune. Il demande si la commission a réfléchi au fait de mettre ce projet en votation.

**L. Mareda** approuve une votation ou un référendum simultané. Les gens ne sont pas informés sur le sujet. C'est un projet qui est fait par les autorités. Si on engage plus de CHF 8'000.- par habitant, on a une grande responsabilité. A Aigle, pour la construction d'une salle et à Montreux pour le 2M2C, la Commune a mis le projet en votation populaire. Nous pour un montant pareil par habitant, cela paraît normal. Il faut voir si la population est aussi enthousiaste.

**M. Pezzuti** rappelle que le Conseil communal est élu par le peuple. Il est son représentant. Le Conseil communal n'a pas besoin de demander son avis à la population.

**L. Mareda** rappelle l'art. 75 du Règlement du Conseil communal qui prévoit que lorsqu'il y a des Conseillers qui demandent qu'une votation soit faite, cela s'appelle un référendum spontané et cela doit se faire.

**M. Pezzuti** répond que c'est le Conseil communal qui devrait voter ce projet.

**J.-F. Pilet** remarque que l'utilité publique du projet existe. Son amendement ne conteste pas le projet de centre intergénérationnel, mais le local et l'ascenseur. La rentabilité est réduite par l'ascenseur, soit un revenu de CHF 37'000.-. Cela représente une rentabilité de 1,5%. Les fonds propres ont un petit rendement et on a cette notion d'utilité publique. Pour le référendum, il abonde dans le sens de Mme Marenda. Nous avons la compétence pour le décider. Si on prend les CHF 8'000.- par habitant et qu'on le ramène à Montreux, ils ont fait un référendum pour moins que ça. On aura l'avis de la population, mais supprimons cet ascenseur.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, précise que la population a été informée et les gens se sont exprimés. La Municipalité a répondu à leurs questions. Les gens étaient satisfaits. On en est au 4<sup>ème</sup> préavis devant ce Conseil par rapport à cet objet. Les Conseillers ont toujours montré de l'enthousiasme à ce projet. Elle n'a pas l'impression de péjorer la situation financière des citoyens.

**J.-F. Pilet** tient à préciser qu'il est pour ce projet, comme probablement tous les Conseillers communaux. Il veut simplement réduire la voilure, soit supprimer la salle communale et l'ascenseur qui va avec.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, rappelle que s'il y a une votation populaire, la Municipalité ne peut pas exprimer son avis. La Municipalité ne pourra pas défendre son projet.

**J.-L. Puenzieux** abonde dans le sens que c'est le 4<sup>ème</sup> préavis et que le Conseil communal était à chaque fois quasi unanime. Il est vrai que la Municipalité, dans son élan, a proposé au Conseil communal d'utiliser les sous-sols et de faire une salle. Il faut voter aujourd'hui : la Municipalité a prévu deux préavis distincts, un pour le bâtiment avec une salle et un avec un ascenseur. Il s'agit de voter pour l'immeuble et déterminer si le Conseil communal soutient la Municipalité pour cet espace public. Il propose de bien séparer les deux préavis.

**J.-F. Pilet** précise que dans son amendement, il s'agit de supprimer la salle communale, mais également l'ascenseur du bâtiment, qui rejoindra l'autre ascenseur, objet du préavis 16.

**I. Rinaldi** indique que le projet a une cohérence. Il faut prévoir un accès aux personnes à mobilité réduite. On est dans un projet global et cohérent.

**Ph. Andler** constate que depuis 2012, le projet a beaucoup évolué. Il y a eu des réflexions de la Municipalité, notamment concernant les ascenseurs. Le but est de faciliter la mobilité, mais aussi faciliter l'accès au centre et au village. En tout temps, il y a eu des décisions difficiles à prendre, mais à chaque fois le Conseil communal a eu le courage de prendre une décision. C'est un gros investissement, mais c'est la mission des représentants de la population. Un référendum est possible, mais la Municipalité ne va pas pouvoir défendre son projet. Il faut faire confiance à Veytaux et avoir du courage.

**A. Rey Lescure** précise qu'il y a eu deux préavis, parce que si la Municipalité n'avait présenté qu'un seul projet, on lui aurait reproché de vouloir tout faire passer en bloc. Il s'agit d'un projet d'utilité publique et cela doit dès lors concerner la partie la plus importante du bâtiment. Avec les locations, le projet est rentable malgré tout. De plus, le projet accentue le côté social. M. Pilet indique que ce projet va coûter CHF 8'000.- par habitant, mais c'est faux. Les fonds propres de la Commune ne proviennent pas des citoyens, mais du dézonage de Sonchaux. Pour le reste, c'est un autofinancement, donc ce projet ne coûte pas un centime aux citoyens. Il y a 1,4 million de francs de découvert.

C'est le grand malheur de Veytaux. Cela fait longtemps qu'on aurait dû emprunter pour faire des investissements. Ici, la Municipalité propose d'investir dans un projet rentable. Un référendum est possible, mais cela va prendre des mois et rien ne se fera. Les intérêts négatifs nous pendent au nez avec ces 2,5 millions de francs à la poste. Foncez !

**L. Mareda** considère qu'il faut être enthousiaste face à ce projet, mais c'est quand même un engagement important. Elle demande pourquoi ne pas faire confiance à la population. Cet enthousiasme sera partagé. Elle soutient le référendum en disant qu'il faut y aller avec des explications claires. C'est relativement vite fait.

**P. Mason** trouve dommage de tergiverser alors qu'on est à bout-touchant du projet. Les Conseillers savaient que ce serait cher. Or, tout d'un coup, il faudrait mettre le projet en votation. Cela va coûter de l'argent. La Commission de gestion a réduit les coûts de vacation et là on va faire un référendum.

**M. Pfaff** constate que pour ne pas se désapproprier de leur mission, les Conseillers devraient voter sur la question du référendum. Le Conseil communal doit voter sur la recommandation d'un référendum sur le projet tel que proposé. Si on traîne avec certaines décisions, cela pose des problèmes.

**P. Ruch** constate qu'il s'agit d'un très beau projet. On n'est pas dans un projet immobilier, mais dans quelque chose qui est offert à la population. Ce projet vise un soutien intermédiaire avant les placements en EMS qui sont très coûteux. Cela correspond à la politique du Canton. Il est fier que la Commune y contribue. Par rapport aux ressources de financement, il demande si ce type de projet pourrait faire l'objet de subventions.

**L. Sherif** répond que c'est assez compliqué. Des subventions sont possibles pour des bâtiments d'une certaine ampleur, mais il faut faire des logements protégés. Il y a des normes très spécifiques. Ici, on veut garder une certaine ouverture et une certaine liberté. Et ne pas avoir du vide. L'idée est de favoriser les veytausiens. Ce n'est pas figé dans le projet quel type de personnes vivra dans le logement.

**K. Armstrong** constate que ce projet est bien, surtout avec l'ascenseur, parce que cela sera bénéfique pour tout le monde.

**A. Rey Lescure** rajoute que ce bâtiment reste modulable. On a réduit les contraintes. S'il y a un souci et que la salle communale n'est pas utilisée, on pourrait la modifier par un changement d'affectation et en faire par exemple un cabinet médical. Du moment qu'on fait le bâtiment, autant le faire avec le local.

**T. Künckli. Cagin** remarque que M. Gasser a proposé un référendum lors de la commission. Or, en analysant les chiffres, ils se sont rendu compte que c'était assez compliqué. La commission s'est demandé comment expliquer ce projet aux citoyens. Si on doit faire un référendum pour chaque décision, ce n'est pas possible. C'est un projet qui s'autofinance.

**J.-L. Puenzieux** rappelle que la Commune a eu une chance extraordinaire et que c'est comme si elle avait gagné à la loterie avec ce dézonage. La Commune a reçu 3 millions de francs pour un terrain qui ne valait rien. Si on mettait ces 2,5 millions de francs dans un projet uniquement social, on le ferait pour nos citoyens. Mais là, le projet est rentable. C'est une aberration de procéder à une votation populaire.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, confirme l'enthousiasme de la Municipalité. La Rue du They est difficile, surtout pour les mamans avec des poussettes ou les personnes âgées. On y reviendra tout à l'heure, dans le préavis 16. Mais elle précise qu'avec les deux ascenseurs, on arrive depuis l'arrêt du bus au milieu du village. Il faut penser au bien-être des gens.

**M. Pezzuti** constate, concernant la salle polyvalente, que les enfants qui y seront accueillis en parascolaire deviendront ensuite adultes et feront partie des sociétés locales.

**M. le Président, J. Grandchamp**, procède au vote de l'amendement de J.-F. Pilet. Avec une voix pour, 16 contre et 6 abstentions, l'amendement est refusé.

**M. le Président, J. Grandchamp**, revient sur la demande de M. Pfaff concernant le référendum spontané.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, explique la procédure prévue à l'art. 77 du Règlement du Conseil communal. Le Conseil communal doit voter le préavis, puis un Conseiller demande le référendum immédiat. Cette demande doit être appuyée par cinq membres. La discussion est alors ouverte et le Conseil communal vote le référendum.

**M. Pfaff** indique qu'il retire sa demande.

**L. Mareda** précise qu'il s'agit d'un référendum spontané, mais que la population pourrait quand même demander le référendum.

**M. le Président, J. Grandchamp**, procède au vote du préavis. Avec 19 pour, 3 contre et 3 abstentions, le préavis est accepté.

**O. Gasser** demande que cet objet soit soumis au référendum spontané conformément à l'art. 77 du Règlement du Conseil communal.

5 membres soutiennent cette demande.

**O. Gasser** rappelle qu'avec ce projet, on engage chaque citoyen pour CHF 8'600.-, soit une fois et demi le budget de la Commune, qui est en perte. Il pense que la population doit se prononcer.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, précise que ce qui l'inquiète, c'est précisément de présenter les choses de cette manière. La Commune a la chance de bénéficier d'un terrain qui ne coûte rien, auquel on peut donner une vraie valeur. Ce serait dommage de laisser ce terrain sans rien. En défendant le référendum, vous allez attaquer la Municipalité, laquelle ne pourra pas se défendre. La population doit faire confiance en ses élus et les Conseillers doivent avoir confiance en leurs décisions.

**L. Mareda** rétorque qu'il ne faut pas penser qu'ils sont contre le projet. Le but du référendum est de soumettre le projet à la population. Il y a plein de gens qui ne sont pas au courant de ce projet.

**A. Sandmeyer** remarque que si une partie de la population n'est pas au courant de ce projet, c'est qu'elle ne s'y est pas intéressée. Il y a beaucoup de monde dans la population qui ne s'intéresse pas à la chose publique. Cela fait depuis 2012 qu'on travaille sur ce projet. On a la preuve que c'est rentable et qu'on ne sera pas perdant. Elle considère qu'il faut aller de l'avant. Ce serait dommage de passer devant la population et d'avoir des gens qui refusent parce qu'ils pensent qu'ils devront payer plus d'impôts.

**I. Rinaldi** rappelle que lorsqu'il y a eu la présentation du projet, il y avait vraiment beaucoup de monde.

**O. Gasser** répond que la question n'est pas de savoir si la population est au courant du projet, mais que les citoyens puissent s'exprimer sur le projet.

**M. le Président, J. Grandchamp**, procède au vote sur le référendum. Avec 4 pour, 17 contre et 4 abstentions, la demande de référendum spontané est rejetée.

**e) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 691'000.00 TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES A L'INSTALLATION D'UN ASCENSEUR PUBLIC ET CREATION D'UNE PASSERELLE POUR RELIER LA ROUTE CANTONALE A L'ESPLANADE DU COLLEGE (PREAVIS N°16/2019)**

**M. le Président, J. Grandchamp**, prie la rapporteur, M. Pezzuti, de lire son rapport.

**M. le Président, J. Grandchamp**, ouvre la discussion.

**J.-F. Pilet** rappelle qu'il s'agit d'un investissement de CHF 691'000.- qui représente CHF 30'000.- de charges, soit un point d'impôt. Et c'est sans compter les éventuelles déprédations. Le risque est cet endroit devienne un squat en hiver. Il y a fort à parier que les CHF 5'000.- de frais d'entretien annuels seront dépassés. Mais vu que les Conseillers ont voté pour l'ascenseur et les aménagements extérieurs dans le préavis précédent, autant y aller avec celui-ci (ironie).

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, indique qu'il y a d'autres Communes qui ont installés ce type d'ascenseur, notamment à Nyon. Ils sont très utiles, utilisés et pas que par des jeunes en recherche de squat à dépraver.

**J.-F. Pilet** constate que l'ascenseur public du débarcadère à Montreux est souvent en panne et est dans un état déplorable. Il est au centre ville de Montreux. Ici, il sera isolé et cela sera donc pire.

**J.-L. Puenzieux** remarque que cet ascenseur pourra servir à tous les citoyens qui viennent à la Commune. C'est un objet social. Il encourage les Conseillers à valider cet investissement.

**Ph. Andler** précise qu'il n'y a pas la même population à Veytaux qu'à Montreux.

**A. Rey Lescure** indique qu'il souhaite défendre cet ascenseur. Ce bâtiment intergénérationnel est fait pour notre population. Pour les poussettes, le village est difficile d'accès. Idem pour les enfants en bas-âge. Il en va de même pour les personnes âgées pour qui sera voué cet immeuble. Il raconte que son père adorait marcher et il a beaucoup marché toute sa vie. Vers 83 ans, il devait s'arrêter 3-4 fois pour remonter. Après, il prenait sa voiture pour descendre au bord du lac. Cet ascenseur, c'est cher, mais il permettra aux Veytausiens de continuer à habiter dans un endroit habitable. Ne nous tirons pas une balle dans le pied avec les personnes qui pourraient venir vivre ici.

**F. Jordan** rappelle que l'ascenseur est vitré avec une jolie vue sur le lac. Cela peut devenir une attraction touristique.

**J.-F. Pilet** remarque que c'est le prix d'une villa.

Il n'y a plus de remarque.

**M. le Président, J. Grandchamp**, procède au vote du préavis. Avec 13 pour, 6 contre et 6 abstentions, le préavis est accepté.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, remercie les Conseillers et les félicite d'avoir pris la responsabilité d'un tel projet.

**f) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 40'000.00 TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES A UNE ETUDE DE FUSION DE LA COMMUNE DE VEYTAUX AVEC LA COMMUNE DE MONTREUX (PREAVIS N°17/2019)**

**M. le Président, J. Grandchamp**, prie la rapporteur, A. Sandmeyer, de lire son rapport.

**M. le Président, J. Grandchamp**, ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

**M. le Président, J. Grandchamp**, procède au vote du préavis. Avec 1 contre et 3 abstentions, le préavis est accepté par 22 voix.

**g) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 1'571'000.00 TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES AU PROJET SYLVICOLE 2020 A 2024 - ENTRETIEN DES FORETS PROTECTRICES (PREAVIS N°18/2019)**

**M. le Président, J. Grandchamp**, prie la rapporteur, A. Sandmeyer, de lire son rapport.

**M. le Président, J. Grandchamp**, ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

**M. le Président, J. Grandchamp**, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité

## **8. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

**M. le Président, J. Grandchamp**, ouvre la discussion.

**K. Armstrong** revient sur le parking sis sous l'autoroute. Lorsque l'on vient depuis la Route de Sonchaux, il est indiqué qu'ils 'agit d'un stationnement de 3h. Il n'y a pas cette indication depuis la descente.

**A. Rey Lescure** précise que cela ne concerne que les places en épi. Il y a eu une première vague de signalisation avec des panneaux. D'après la loi, il serait suffisant de placer un seul panneau à l'entrée du village. La Municipalité a cependant décidé de rajouter des panneaux aux endroits nécessaires. Un panneau a donc été mis en place dans la montée. Le but n'est pas de mettre des panneaux dans tous les coins. Un panneau sera toutefois placé vers l'EcoPoint.

**P. Mason** demande ce qu'il en est de l'éclairage à la Rue Bonivard, ainsi que des marques concernant les zones de stationnement.

**A. Rey Lescure** indique qu'il n'y a normalement pas besoin de refaire le marquage. Toutefois, en-haut de la Rue Bonivard, il y a eu deux fois des travaux, si bien que le marquage sera refait.

**Ph. Andler** répond, concernant l'éclairage, que la convention a enfin été conclue avec le propriétaire. Ils ont reçu l'autorisation de poser les lanternes qui manquent. Cela sera fait prochainement.

**V. Schweizer Ronnerström** demande ce qu'il en est du Clos-de-Chillon.

**L. Sherif** répond qu'ils ont reçu des propositions de réponses aux oppositions. Le tout a été transmis à l'avocat en charge du dossier. Une convention devrait être passée entre M. Constantin et Mme De Kalbermatten, si possible avant Noël.

**P. Ruch** demande s'il est possible d'obtenir le rapport relatif au site ISOS.

**L. Sherif** répond que la seule information qu'il a obtenue l'a été par téléphone. Les constats sont faits par des professionnels, mais il n'est pas possible d'avoir accès au rapport détaillé.

**A. Sandmeyer** indique que samedi à 18h00, il y a un apéro-démonstration organisé par la FSG.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, présente ses meilleurs vœux de fin d'année et une excellente année 2020 à tous les Conseillers. Elle précise qu'un apéritif et du vin chaud les attendent à la sortie.

**M. le Président, J. Grandchamp**, remercie les Conseillers pour leur patience. Il constate qu'il est plutôt rare d'avoir une séance avec autant de débats. Il souhaite également de merveilleuses fêtes de fin d'année à tout le monde et donne rendez-vous aux Conseillers au mois de mars prochain.

**M. le Président, J. Grandchamp**, remercie et clôt la séance, il est 22h39.

#### Prochaines séances du Conseil

16 mars, 4 mai, 15 juin, 14 septembre, 26 octobre et 7 décembre 2020

Le Président

  
J. Grandchamp



La Secrétaire

  
A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 2 décembre 2019